



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## aide psychopédagogique

Question écrite n° 81677

### Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des RASED. Ces enseignants spécialisés qui interviennent dans les écoles primaires fournissent une aide spécifique aux élèves en difficulté. Chargés d'encadrer les élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage, d'adaptation et psychologique, les enseignants RASED jouent un rôle essentiel dans l'équilibre de la vie scolaire. Cependant, ces enseignants, répartis sur plusieurs écoles, se retrouvent de par leur faible nombre dans l'impossibilité d'apporter une aide adaptée à tous les élèves en difficulté. Les professeurs des écoles ne peuvent se substituer aux RASED dans la gestion des besoins ciblés de ces élèves. Ce manque de personnel entraîne de graves conséquences, en effet, 15 % des élèves qui quittent l'école primaire n'ont pas les bases pour poursuivre leur scolarité. Il est incontestable qu'à ce jour les RASED constituent le meilleur et le seul moyen de lutter efficacement contre l'échec scolaire. Il lui demande quelles seront les mesures prises afin d'apporter une aide spécialisée, autre que ponctuelle et généraliste, pour les élèves les plus en difficulté à l'école primaire ; il l'interpelle plus spécifiquement sur l'avenir des enseignants du RASED.

### Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire constitue un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle, vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. L'institution de l'aide personnalisée permet désormais aux enseignants affectés dans les classes de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire a évolué. La circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé et précisé le fonctionnement du dispositif RASED et les missions des enseignants spécialisés qui y travaillent. Ceux-ci participent à l'analyse des difficultés des élèves, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de réponses aux situations que les professeurs des écoles ne peuvent pas gérer seuls dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Leur action est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves. Tous ces dispositifs d'aide peuvent être utilisés conjointement ou successivement par les enseignants, selon les besoins de leurs élèves. Ce n'est pas la disparition du dispositif RASED qui est visée mais son actualisation dans le cadre de la réforme de l'école et des moyens nouveaux de lutte contre la difficulté scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Gosnat](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (10<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 81677

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 juin 2010, page 6835

**Réponse publiée le** : 12 octobre 2010, page 11196